

## **Propreté de Paris : Anne Hidalgo prend de nouvelles mesures**

**Dans un entretien au Journal du Dimanche, Anne Hidalgo a dévoilé une nouvelle série de mesures en faveur d'un Paris plus propre. Elles seront soumises au Conseil de Paris le 27 mars prochain et viennent compléter le Plan de renforcement de la propreté adopté début 2016.**

Dès 2014, la Maire de Paris a fait de la propreté l'une de ses priorités. En février 2016, un Plan de Renforcement de la Propreté a été adopté par le Conseil de Paris, porté par Mao Peninou, adjoint à la Maire. Il est en cours de mise en œuvre dans tous les arrondissements.

260 emplois supplémentaires ont été créés depuis le début de la mandature, 38M€ ont été investis dans l'achat de matériel et 30.000 nouvelles corbeilles de rue ont été déployées, toutes dotées d'éteignoirs pour les mégots. Les divisions de la propreté ont aussi considérablement modernisé leur travail, grâce à l'implication très forte et positive des agents.

### **50% de plaintes en moins depuis 2014**

Des améliorations notables sont ainsi constatées, comme en témoigne le nombre de plaintes reçues par la Ville : 1853 en 2016, contre 4299 en 2014, soit une baisse de 57% en deux ans. Mais des progrès peuvent encore être accomplis.

« Il reste des points de difficulté dans un certain nombre d'arrondissements, notamment dans le Nord de Paris. Par ailleurs, si la plupart des rues sont effectivement propres le matin, leur propreté se dégrade parfois au fil de la journée. La reconquête de l'espace public par les piétons et l'accroissement des usages qui sont faits de cet espace public nécessitent d'adapter les tournées de propreté », explique l'édile.

### **Une nouvelle batterie de mesures**

Cela amène la ville à innover, pour aller vers un Paris toujours plus propre. La Maire de Paris annonce aujourd'hui une nouvelle série de mesures, qui seront soumises le 27 mars au Conseil de Paris dans le cadre d'une communication intitulée « Objectif Paris Propre ».

Ces mesures se déclinent en trois axes : associer étroitement les Parisiens à la définition des objectifs de propreté, renforcer les moyens et moderniser encore davantage l'organisation des services municipaux, mobiliser tous les acteurs du territoire parisien qui sont en capacité d'agir.

## **1. Mieux associer les citoyens à la définition des objectifs**

Le principal objectif de ce plan « Paris Propre » est de développer une véritable culture civique et de donner aux citoyens tous les moyens de s'impliquer dans l'entretien de leur rue, de leur quartier et de leur arrondissement. « Nous allons les associer étroitement à la définition des objectifs, ils pourront signaler facilement les difficultés grâce à de nouveaux outils numériques et ils organiseront eux-mêmes la journée Paris fais-toi belle, rebaptisée Journée du grand nettoyage », annonce la Maire de Paris.

Dès cette année, les Parisiens pourront :

- Signaler les difficultés en matière de propreté en utilisant une version modernisée de l'application mobile « DansMaRue », une page web dédiée et les réseaux sociaux.
- Faire entendre leurs attentes et apporter leurs idées sur les priorités locales en matière de propreté lors de conférences citoyennes d'arrondissement.
- Co-construire les plans de propreté de leur arrondissement avec les conseils de quartiers, les élus et les services municipaux.
- Organiser avec le soutien de la Ville des actions citoyennes de nettoyage, à l'occasion d'une Journée du grand nettoyage.
- Devenir « ambassadeur de la propreté » dans leur quartier, pour sensibiliser leurs proches et leurs voisins avec des outils de communication fournis par la Ville.
- Pour les plus jeunes, s'informer et se sensibiliser aux enjeux de propreté grâce à une mallette pédagogique distribuée aux élèves des écoles et des collèges.

## **2. Renforcer les moyens et moderniser l'action des services municipaux**

« Les agents municipaux font un travail de grande qualité. Nous allons continuer à moderniser leur organisation et leur matériel. Il s'agit d'une part d'améliorer leurs conditions de travail et d'autre part de leur permettre d'être plus efficaces », souligne la Maire de Paris

Dès cette année, la Ville de Paris va :

- Recruter 100 éboueurs et conducteurs de benne supplémentaires, qui seront prioritairement affectés à l'après-midi pour garantir la propreté tout au long de la journée.
- Constituer une équipe de la brigade de lutte contre les incivilités en charge d'enquêter sur les dépôts sauvages de déchets, afin d'identifier et de sanctionner les auteurs.
- Créer des tournées saisonnières en soirée (jusqu'à 23h30) dans les quartiers parisiens qui s'avèrent très fréquentés pendant l'été.
- Allouer 1,5M€ supplémentaires à la lutte contre la prolifération des rats, pour acheter davantage de pièges, protéger les poubelles contenant des déchets alimentaires et accélérer les interventions sur les sites touchés.
- Recevoir 48 nouvelles aspiratrices de trottoirs non diesels et commander à hauteur de 22M€ de nouveaux équipements, performant, silencieux et utilisant des énergies propres.
- Instaurer des « responsables de quartiers », dans les zones les plus salies, à la tête d'équipes transversales qui réuniront des agents de la propreté, des espaces verts, de la voirie et de la lutte contre les incivilités.

### **3. Mobiliser tous les acteurs publics et privés qui peuvent agir**

« Au-delà de la mobilisation des services municipaux et des citoyens, nous souhaitons que tous les acteurs publics et privés de Paris mettent ce sujet au cœur de leurs priorités. Notre volonté est d'assurer une continuité de la propreté, du hall d'immeuble jusqu'au bureau, en passant par les rues, les stations de métro ou encore les gares », explique Mao Peninou, adjoint à la Maire.

Dès cette année, la Ville demandera :

- À la SNCF, la RATP, la Poste, ERDF, la CPCU, les bailleurs sociaux et les concessionnaires de l'espace public de coordonner leurs actions et de partager leur expertise, à l'occasion d'une conférence qui se tiendra avant l'été à l'Hôtel de Ville.
- Aux entreprises de vente à emporter de signer des partenariats avec la collectivité, les engageant à sensibiliser leurs clients et à nettoyer les abords de leurs établissements.
- Aux grandes enseignes, aux propriétaires d'immeubles de bureau et aux bailleurs sociaux d'équiper de cendriers les points d'entrée et de sortie de leurs bâtiments.
- Aux opérateurs de chantiers de s'engager formellement à déblayer rapidement l'ensemble de leurs gravats et de respecter à la lettre leurs obligations de désaffichage, de dégraffitage des barrières et de bonne tenue des emprises.

La Ville de Paris va également davantage combattre la publicité illégale sur l'espace public : les services de la Ville émettront systématiquement des titres de recettes pour recouvrer toutes les sommes dépensées pour le nettoyage.

**Contact presse** : 01.42.76.49.61 / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)